

Cadre européen des certifications et cadre national des certifications

Contexte, principes de fonctionnement, état actuel de la mise en œuvre
en Autriche

Thomas Mayr, septembre 2010

Aperçu

- Cadre européen des certifications (CEC) : contexte et principes de fonctionnement
- Cadres nationaux des certifications (NQR) en Europe et harmonisation au niveau européen
- Etat de la mise en œuvre en Autriche
- Chances et perspectives

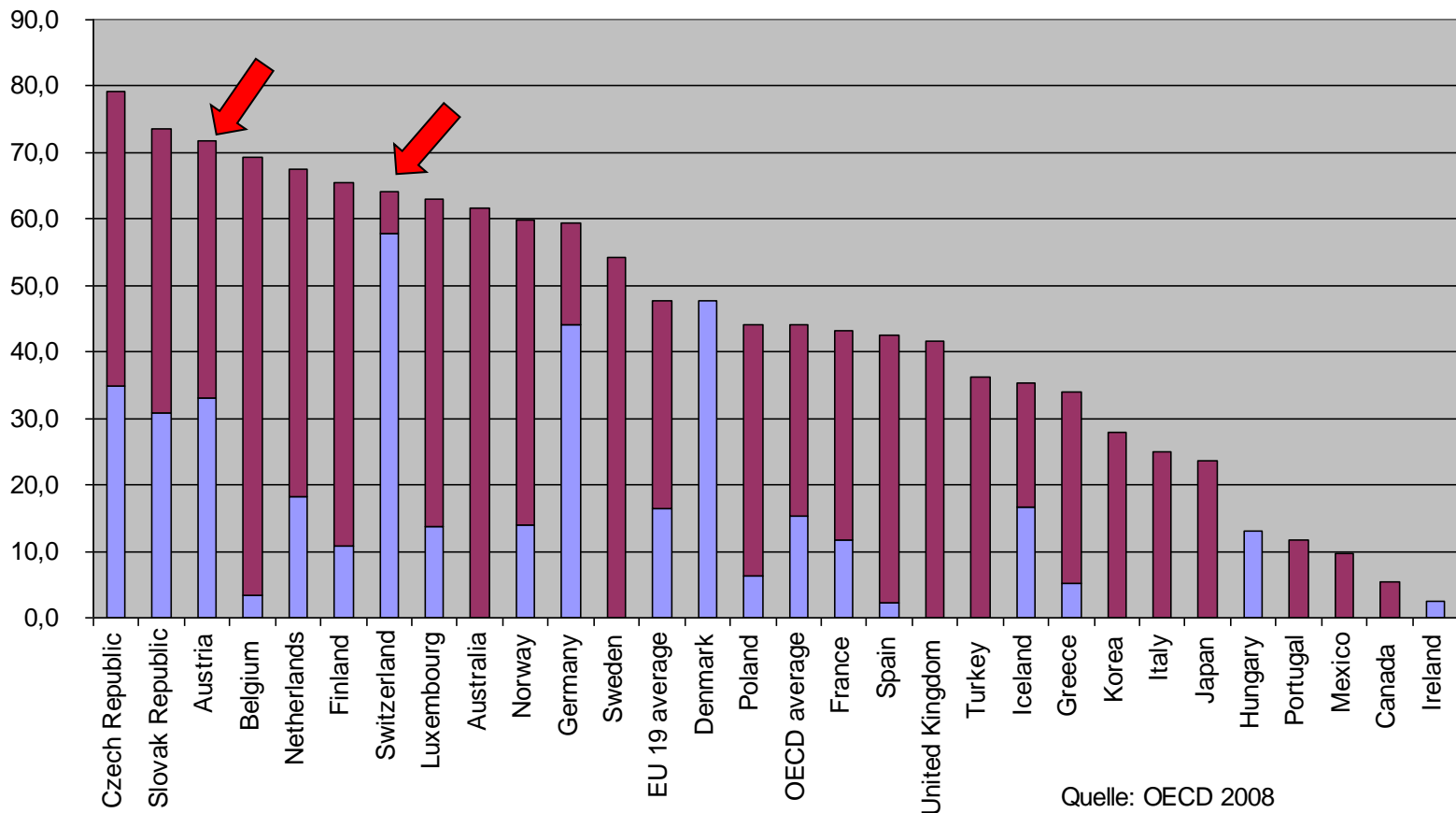
La formation professionnelle en Europe

- Grandes disparités
- Lieu de formation : école – entreprise – haute école – établissement de formation des adultes
- Degré de formalisation, régulation et institutionnalisation
- Formes de validation et de certification
- Moyenne d'âge lors de l'entrée dans la formation professionnelle
- **Systeme : degré secondaire ou degré tertiaire**

Importance de la formation professionnelle au degré secondaire II

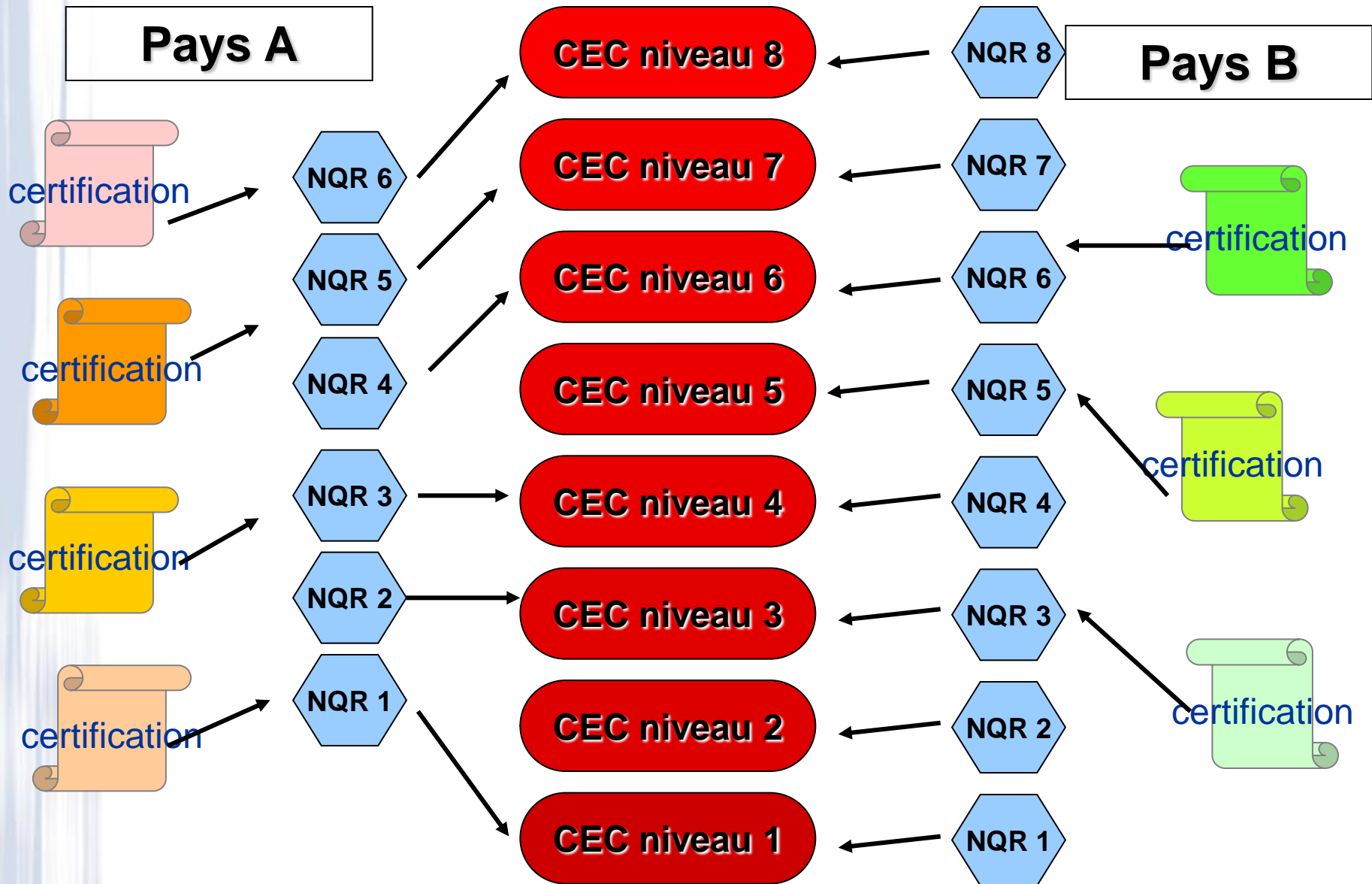
Anteil der Schüler auf Sekundarstufe 2 in der Berufsbildung (ISCED 3)

■ Combined school and work-based vocational programmes
 ■ school based vocational programmes



Quelle: OECD 2008

CEC en tant que méta-cadre



Recommandation de l'UE établissant le cadre européen des certifications

adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 23 avril 2008

Objectif du CEC : outil de « traduction » des certifications pour une augmentation et une amélioration de la transparence et de la comparabilité

Il est recommandé aux Etats membres :

1. d'utiliser le CEC en tant qu'instrument de référence
2. de lier les systèmes nationaux de certification au CEC **d'ici à la fin de l'année 2010** et éventuellement d'élaborer un NQF. Tous les certificats, diplômes et diplômes devront comporter un renvoi clair au niveau CEC correspondant **d'ici 2012**.
3. d'utiliser le principe des résultats d'apprentissage
4. d'appliquer les principes de l'UE en matière d'assurance de la qualité
5. de mettre en place un centre de coordination national

Principes de fonctionnement du CEC

- 8 niveaux en tant que points de référence : « instrument de traduction »
- Prise en compte de toutes les certifications :
formation générale, académique et professionnelle ; première formation et formation continue
- Description des 8 niveaux de référence sous forme de résultats d'apprentissage :
descripteurs pour les savoirs, aptitudes et compétences
- Assurance de la qualité en tant que base de la confiance mutuelle
 - Comparaison des certifications selon les résultats d'apprentissage et non selon des méthodes et des formes de l'offre
 - Approche bottom-up : NQR sous la responsabilité des Etats membres

Harmonisation au niveau européen

- Advisory Group
 - Etats membres
 - Partenaires sociaux européens et autres acteurs concernés
- Critères des rapports de référencement (*referencing reports*)
- Projets pilotes CEC dans le cadre du LLP et sur appel de la Commission
- Plate-forme internet CEC
- Questions actuellement en suspens : référencement des cadres sectoriels et des certifications sectorielles directement par rapport au CEC ?

Développement de NQF en Europe et dans le monde

- Cadres des certifications : mise en œuvre et/ou travaux préparatoires dans 123 pays
- Référencement du NQR par rapport au CEC dans 27 Etats membres, en Croatie, en Turquie, en Islande, en Norvège, en Suisse ?

Déjà terminé au Royaume-Uni, en Irlande et à Malte

Plan :

- 2010: DE, FR, NL, PT, FI, HR
- 2011: BE, BG, CZ, DA, EE, ES, IT, LU, LV, NL, AT, PL, SE, SI, SK, IS, NO, TK
- 2012: EL
- 2013: HU
- Ouvert : KY, RO, LI

Types de cadres des certifications en Europe

- Cadre de transparence

dans la majorité des Etats membres de l'UE : augmentation de la comparabilité et de la visibilité des certifications de différents niveaux de formation : action orientée

- Cadre de régulation ou de réforme :

Angleterre, Pays de Galles, Irlande du Nord, France : le NQR règle la reconnaissance, les droits, etc.

Croatie, Pologne et Islande : le NQR sert d'instrument pour la réorganisation complète et systématique du système éducatif

Etat de la mise en œuvre en Autriche

Vaste consultation sur le NQR : janvier à juin 2008

Consensus:

- 8 niveaux
- Objectif : augmenter la transparence : action orientée et pas d'effet de régulation
- Prise en compte de tous les niveaux de formation ; certifications formelles et non formelles

Différences de conception :

- Principe de l'équivalence des certifications (formation professionnelle vs formation de niveau haute école)

Compromis : Déclaration du Conseil des ministres décembre 2009 :

- Cadre commun avec deux directions pour les niveaux 6, 7 et 8
Descripteurs CEC et explications pour l'Autriche
Descripteurs de Dublin du cadre de Bologne
- Mise en place de « services responsables des certifications » pour les certifications non formelles

Structure prévue du cadre autrichien des certifications

Niveau 8 – PhD	Niveau 8
Niveau 7 – Master	Niveau 7
Niveau 6 – Bachelor	Niveau 6
Niveau 5	
Niveau 4	
Niveau 3	
Niveau 2	
Niveau 1	

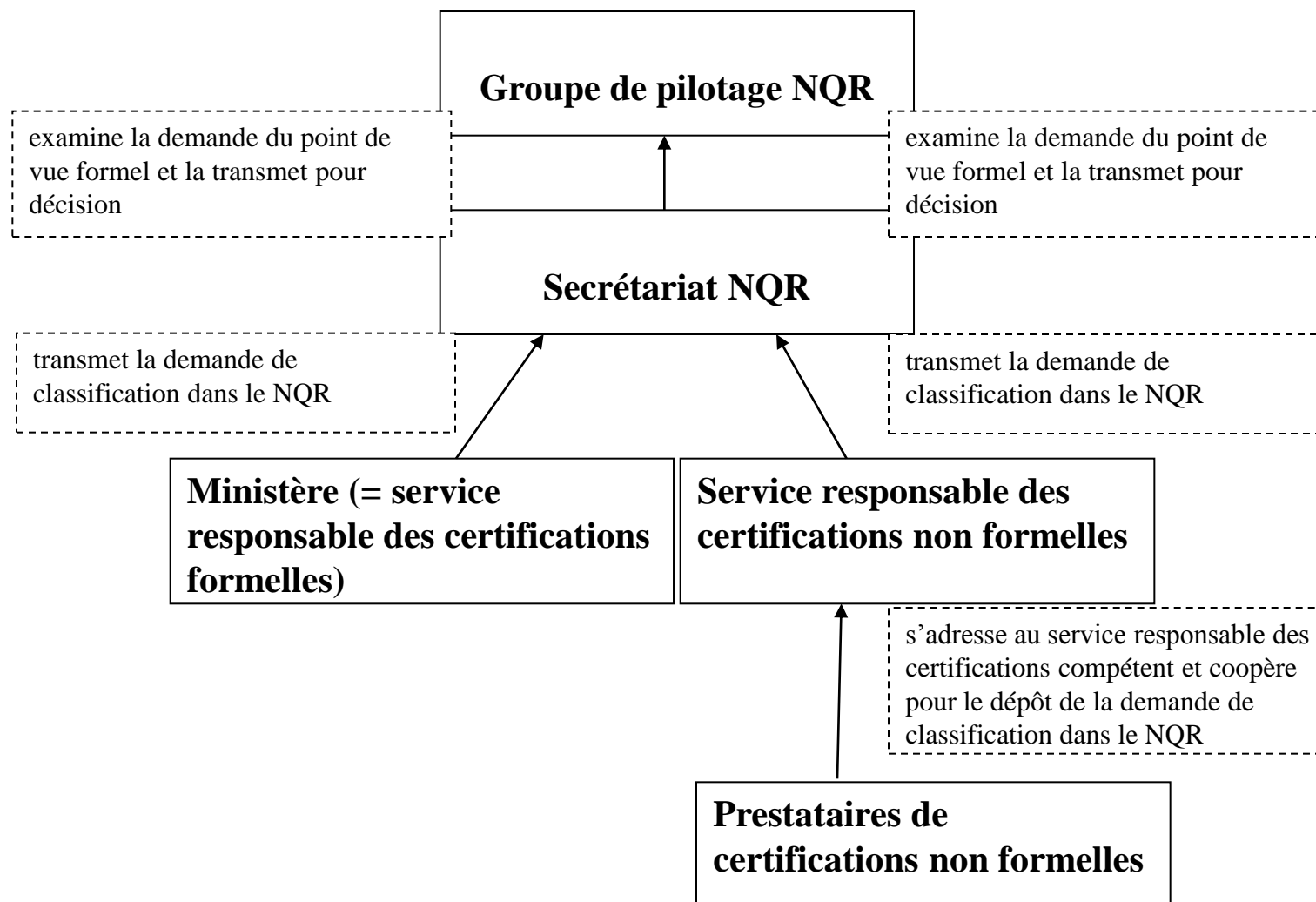
Etat de la mise en œuvre en Autriche

- Projets européens similaires : Zoom, SME Master, etc.
- Projets pilotes nationaux sectoriels :
domaines de la construction, de la santé, du tourisme, de l'électro
ainsi que domaine commercial et administratif
- Divers projets concernant la description des résultats d'apprentissage
- Standards de formation dans la formation professionnelle (scolaire)

Structure institutionnelle prévue en Autriche

- Services responsables des certifications
- Organe décisionnel NQR composé de membres des ministères fédéraux, des Länder et de partenaires sociaux
 - édicte des directives en matière de classification : manuel avec listes de contrôle
 - autorise les services responsables des certifications en tant que requérants pour les certifications non formelles
 - décide de la classification
- Secrétariat NQR
 - centre national CEC (recommandation UE)
 - organe exécutif et de service
 - point de contact national pour les acteurs concernés
 - tient le registre NQR
- Registre NQR
 - registre de toutes les certifications classifiées dans le NQR

Déroulement prévu des demandes et de la classification



Chances et perspectives

- Augmentation de la transparence au niveau international : meilleure compréhension des certifications autrichiennes
- Augmentation de la transparence au niveau national : renforcement de l'attrait de la formation professionnelle et de l'apprentissage non formel ?
- Etendue du cadre : contribution à la suppression des « piliers »
- Perspective sur le long terme : NQR en tant que vecteur de changement ?
 - Consolidation et développement du degré tertiaire non universitaire
 - Transparence → Perméabilité ?

ibw

Institut für Bildungsforschung der Wirtschaft

1050 Wien

www.ibw.at

+43 1 5451671 0

Descripteurs CEC

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

	Savoirs	Aptitudes	Compétences
	<i>Le CEC fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.</i>	<i>Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (fondées sur l'utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) et pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments)</i>	<i>Le CEC fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie</i>
Niveau 1 Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	savoirs généraux de base	aptitudes de base pour effectuer des tâches simples	travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré
Niveau 2 Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études	aptitudes cognitives et pratiques de base requises pour utiliser des informations utiles afin d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples	travailler ou étudier sous supervision avec un certain degré d'autonomie
Niveau 3 Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études	gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base	prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes
Niveau 4 Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études	gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études	s'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer superviser le travail habituel d'autres personnes, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études

Descripteurs CEC

<p>Niveau 5 Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5</p>	<p>savoirs détaillés, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs</p>	<p>gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits</p>	<p>gérer et superviser dans des contextes d'activités professionnelles ou d'études où les changements sont imprévisibles réviser et développer ses performances et celles des autres</p>
<p>Niveau 6 Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6</p>	<p>savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes</p>	<p>aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études</p>	<p>gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif</p>
<p>Niveau 7 Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7</p>	<p>savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale et/ou de la recherche conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines</p>	<p>aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</p>	<p>gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes</p>
<p>Niveau 8 Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8</p>	<p>savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines</p>	<p>aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques professionnelles</p>	<p>démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y compris en matière de recherche</p>

Principes communs régissant l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels dans le contexte du cadre européen des certifications (Annexe III de la recommandation de l'UE)

- L'assurance de la qualité devrait faire partie intégrante de la gestion interne des établissements d'éducation et de formation.
- L'assurance de la qualité devrait comporter une évaluation régulière des établissements, de leurs programmes ou de leurs systèmes d'assurance de la qualité par des **organes ou des agences de contrôle extérieurs**.
- Les organes ou les agences de contrôle extérieurs de l'assurance de la qualité devraient faire l'objet de **contrôles réguliers**.
- L'assurance de la qualité devrait **couvrir les contextes, intrants, processus et extrants**, tout en donnant la priorité aux produits et aux acquis de l'éducation et de la formation.
- Les systèmes d'assurance de la qualité devraient englober :
 - des directives de mise en œuvre, y compris la participation des parties prenantes ;
 - des ressources adéquates ;
 - **des méthodes d'évaluation cohérentes, combinant auto-évaluation et contrôle extérieur ;**
 - **des mécanismes et des procédures de retour d'information à des fins d'amélioration ;**
 - **des résultats d'évaluation largement accessibles.**

Critères pour l'harmonisation du NQR et du CEC

1. The **responsibilities** and/or legal competence of all relevant national bodies involved in the referencing process, including the National Coordination Point, are **clearly determined and published** by the competent public authorities.
2. There is a **clear and demonstrable link** between the qualifications levels in the national qualifications framework and the level descriptors of the European Qualifications Framework.
3. The national qualifications framework and its qualifications are based on the principle and objective of **learning outcomes** and linked to arrangements for validation of non-formal and informal learning and, where these exist, to credit systems.
4. The procedures for inclusion of qualifications in the national qualifications framework (...) are **transparent**.
5. The national quality assurance system(s) for education and training refer (s) to the national qualifications framework or system and are consistent with the **relevant European principles and guidelines** (as indicated in annex 3 of the Recommendation).
6. The referencing process shall include the **stated agreement** of the **relevant quality assurance bodies**.
7. The referencing process shall involve **international experts**.
8. (...) **One comprehensive report**, setting out the referencing and the evidence supporting it shall be published by the competent national bodies, (...) and shall address separately each of the criteria.
9. (...)
10. Following the referencing process (...) all new qualification certificates (...) **contain a clear reference**, by way of national qualifications systems, to the appropriate **European Qualifications Framework level**.